



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 2 octobre 2025 - Délibération n° 2025-078

CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS CONTRATS DE PROJET

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 22 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	22
Vote	
Pour	22
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Martine Evain, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

Madame Catherine Sorin, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Madame Géraldine Denigot.

Rapport de Louis Le Coz.

Conformément aux termes de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

C'est à l'assemblée délibérante qu'il appartient de déterminer le tableau des effectifs budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services en constituant la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non.

Le tableau indique aussi les postes autorisés par l'assemblée délibérante. Les contrats de droit privé (contrats aidés) et les contrats d'apprentissage ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Ce tableau est mis à jour à chaque création ou modification de poste et annuellement pour les ajustements faisant suite aux promotions internes, avancements de grade et mouvements de personnel au cours de l'année.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le 06/10/2025
ID : 035-213502362-20251002-SG2025_476-DE

Il convient de créer ou d'ajuster des postes non permanents :

Conducteur.trice d'opérations (à recruter) :

Dans la poursuite de la mise en place de la nouvelle organisation de la Direction de l'Aménagement, de la Transition Écologique et du Patrimoine (DATEP) et pour accompagner la mise en œuvre des projets du Pôle Patrimoine Bâti, Sobriété Énergétique et Accessibilité (rénovation, accessibilité, sécurisation de l'école Chaplin, du restaurant scolaire, de la tribune du stade, de la ruche, du grenier à sel), il convient de créer un poste de conducteur.trice d'opérations.

Missions du poste :

- Participer à la définition et à la programmation des opérations de travaux bâtiments ;*
- Assurer la conduite d'opérations de bâtiments avec le suivi technique et financier en lien avec la Direction des Finances ;*
- Participer à l'écriture des pièces des marchés publics, à leur analyse et assurer les suivis des marchés concernant les opérations en lien avec le service de la Commande Publique ;*
- Participer à la création du schéma directeur de l'immobilier.*

Description du poste :

- Catégorie : B,*
- Filière : Technique,*
- Grade : Technicien, Technicien principal de 2^{ème} classe,*
- Emploi : Conducteur.trice d'opérations,*
- Indice brut de rémunération maximum : 421,*
- Temps de travail : Temps complet,*
- Date de création : du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2028.*

Agent de propreté des espaces publics, habilité déchets (déjà recruté) :

La Ville a signé une convention avec Redon Agglomération (délibération du 16 novembre 2023) pour organiser la lutte contre les dépôts sauvages et l'entretien autour des points d'apport volontaire. Cette convention s'accompagne d'un financement. Le poste a été recruté dans un premier temps sous la forme d'un accroissement temporaire d'activité. Il convient maintenant de créer ce poste en contrat de projet jusqu'à la fin de la convention.

Missions du poste :

- Prévenir, conseiller, participer à l'information et à la sensibilisation des usagers (habitants, commerçants) sur l'élimination des déchets et la propreté des espaces publics ;*
- Patrouiller et repérer les incivilités liées aux dépôts sauvages de déchets et d'encombrants sur l'espace public ;*
- Relever et qualifier les infractions liées aux dépôts sauvages de déchets et d'encombrants et au règlement de collecte des déchets ;*
- Établir les procès-verbaux d'infraction avec supervision de la Police Municipale (la personne devra suivre une formation afin d'être assermentée et habilitée) ;*
- Participer à la propreté des espaces publics.*

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le 06/10/2025
ID : 035-213502362-20251002-SG2025_476-DE

Description du poste :

- *Catégorie : C,*
- *Filière : Technique,*
- *Grade : Adjoint technique ou Adjoint technique principal 2^{ème} classe (sous réserve de l'assermentation et de l'habilitation),*
- *Emploi : Agent de propreté des espaces publics (habilité déchets),*
- *Indice brut de rémunération maximum : 377,*
- *Temps de travail : Temps complet,*
- *Date de création : du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 2, L. 7, L. 313-1 et L. 332-24 à L. 332-26,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ADOpte la création des deux emplois en contrat de projet pour les postes présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Géraldine Denigot
4^{ème} Maire-Adjointe

Mis en ligne le 06/10/2025